

# ANDALOUSIE CLUB A3C ARIÈGE

*Espagne*



CAP  
ORCADADA



# L'ITINÉRAIRE

DU 3 AU 17 OCTOBRE 2025

JOUR	DATES	ITINÉRAIRE	KM	NUITS
1	VENDREDI 3 OCTOBRE	RDV CORDOUE		Camping
2	SAMEDI 4 OCTOBRE	VISITE DE CORDOUE		Camping
3	DIMANCHE 5 OCTOBRE	CORDOUE - SÉVILLE	180	Camping
4	LUNDI 6 OCTOBRE	VISITE DE SÉVILLE		Camping
5	MARDI 7 OCTOBRE	SÉVILLE (JOURNÉE LIBRE)		Camping
6	MERCREDI 8 OCTOBRE	SÉVILLE - PUERTO STA MARIA	240	Camping
7	JEUDI 9 OCTOBRE	EXCURSION JEREZ DE LA FRONTERA		Camping
8	VENDREDI 10 OCTOBRE	PUERTO STA MARIA (JOURNÉE LIBRE)		Camping
9	SAMEDI 11 OCTOBRE	PUERTO STA MARIA - RONDA	160	Camping
10	DIMANCHE 12 OCTOBRE	VISITE DE RONDA		Camping
11	LUNDI 13 OCTOBRE	RONDA - TORROX	155	Camping
12	MARDI 14 OCTOBRE	TORROX - GRENADE	135	Camping
13	MERCREDI 15 OCTOBRE	VISITE DE GRENADE		Camping
14	JEUDI 16 OCTOBRE	GRENADE (JOURNÉE LIBRE) DÎNER ET SOIRÉE FLAMENCO DE CLÔTURE		Camping
15	VENDREDI 17 OCTOBRE	FIN DU VOYAGE		



## FICHE TECHNIQUE :

Total circuit : 870 km

Durée : 15 jours

Départ : Cordoue, Espagne

Fin : Grenade, Espagne

Nombre d'étapes roulantes : 5

Nuits en camping : 14

VOTRE CONTACT CAP ORCADA : [olivier@cap-orcada.com](mailto:olivier@cap-orcada.com)

Tél Nantes : [+33 2 40 89 31 60]

[<https://www.cap-orcada.com>]

# VOTRE DESTINATION

JOUR PAR JOUR / PROGRAMME

## LE JOUR PAR JOUR

### **JOUR 1 : RENDEZ-VOUS A CORDOUE**

Rendez-vous à Cordoue , au nord de la région andalouse, pour débiter ce circuit road trip. Nuit en camping.

### **JOUR 2 : VISITE GUIDÉE DE CORDOUE**

Transfert en bus privé pour la visite guidée de Cordoue. Visite de la vieille ville et de sa Mezquita (entrée comprise). Déjeuner de bienvenue au restaurant et après-midi libre pour profiter des charmes de la ville. Transfert retour et nuit en camping.

### **JOUR 3 : CORDOUE - SÉVILLE**

Vous partez pour Séville, capitale de l'Andalousie. Vous pouvez vous arrêter en cours de route pour visiter la forteresse d'Almodovar del Rio ainsi que Carmona, une des plus anciennes villes de la province de Séville. Nuit en camping.

### **JOUR 4 : VISITE GUIDÉE DE SÉVILLE**

Départ en bus privé depuis le camping pour la visite guidée de Séville. Tour panoramique avec arrêt à la Plaza de España. Déjeuner au restaurant puis visite de la Giralda et de l'Alcazar (entrées comprises). Transfert retour et nuit en camping.

### **JOUR 5 : JOURNÉE LIBRE À SÉVILLE**

Cette journée libre à Séville vous permet de découvrir de nombreux quartiers et monuments qui vous émerveilleront. Vous pouvez vous balader parmi les nombreux jardins et parcs de la ville. Nuit en camping.

### **JOUR 6 : SÉVILLE - EL PUERTO DE SANTA MARIA**

Parcours de liaison pour vous rendre jusqu'à El Puerto De Santa Maria par le circuit des villages blancs. Nuit en camping.

### **JOUR 7 : EXCURSION À JEREZ DE LA FRONTERA**

Départ en bus privé pour Jerez de la Frontera. Vous assistez en fin de matinée au spectacle équestre d'une prestigieuse école de dressage de chevaux (entrée comprise). Déjeuner organisé en centre-ville. Départ pour la Bodega Gonzales Byass Tio Pepe (entrée comprise). Visite de la Bodega avec dégustation. Transfert retour et nuit en camping.

# VOTRE DESTINATION

## LE JOUR PAR JOUR (SUITE)

### **JOUR 8 : JOURNÉE LIBRE À EL PUERTO DE SANTA MARIA**

Pendant cette journée libre, vous avez la possibilité d'aller visiter en bateau la baie et la ville de Cadix. Nuit en camping.

### **JOUR 9 : EL PUERTO DE SANTA MARIA-RONDA**

Départ matinal pour une halte en fin de matinée dans un élevage de taureaux où vous découvrirez tous les secrets de cette activité typiquement andalouse. Après le spectacle, départ pour Ronda, par une magnifique route de montagne et ses nombreux villages blancs typiques. Nuit en camping.

### **JOUR 10 : VISITE GUIDÉE DE RONDA**

Départ à pied dans la matinée pour la visite guidée de Ronda et de ses arènes (entrée comprise), le Puente Nuevo, etc. Déjeuner et après-midi libres. Retour et nuit en camping.

### **JOUR 11 : RONDA - NERJA**

Sur votre parcours, vous pouvez visiter le village pittoresque d'Ojen, aller visiter le musée Picasso de Malaga ou profiter de la plage avant de rejoindre Torrox. Nuit en camping.

### **JOUR 12 : NERJA - GRENADE**

Faites le détour et allez flâner à Nerja, balcon de l'Europe avant de rejoindre la montagne. Nuit en camping à Grenade.

### **JOUR 13 : VISITE GUIDÉE DE GRENADE**

Transfert en bus privé pour la visite guidée de Grenade et de ses plus beaux monuments parmi lesquels l'Alhambra et le Généralife (entrées comprises). Déjeuner au restaurant et poursuite de la visite. En fin d'après-midi, retour en bus et nuit en camping.

### **JOUR 14 : JOURNÉE LIBRE À GRENADE**

Vous pouvez vous rendre facilement à Grenade grâce au bus de ville, proche du camping et qui vous dépose au centre-ville. Départ en bus privé du camping pour la soirée spectacle flamenco dans une grotte du Sacro Monte (entrée comprise). Retour et nuit en camping.

### **JOUR 15 : FIN DE NOS PRESTATIONS À GRENADE**

*L'ordre des visites peut être modifié selon l'organisation sur place*

# VOTRE DESTINATION

TARIFS - LE PRIX COMPREND / NE COMPREND PAS

## TARIFS 2025

Le prix est communiqué par personne sur une base de 1 ou 2 adultes dans 1 camping-car.  
Offre spéciale club pour 18 personnes payantes (minimum) et 1/2 gratuité offerte

### ROAD TRIP ANDALOUSIE

Base 2 adultes  
**1325.00 €** par personne

Base 1 adulte, supplément de  
**195.00 €**

## L'ORGANISATION COMPREND

Les informations du voyage, un guide touristique et la carte routière de la destination envoyés dès votre inscription,

Le roadbook détaillé du circuit

L'accès à notre application Cap Orcada avec sa carte interactive,

Les 14 nuits en camping avec eau et électricité suivant disponibilité

### Les 5 repas (boissons comprises) dont :

- Déjeuner de bienvenue à Cordoue au cours de la visite
- Déjeuner à Séville au cours de la visite
- Déjeuner à Jerez au cours de la visite
- Déjeuner à Grenade au cours de la visite
- Dîner de fin de voyage à Grenade

### Les 6 activités touristiques dont :

- Visite organisée avec un guide francophone (2h) à Cordoue en autocar privé et entrée à la mosquée cathédrale Mezquita
- Visite organisée avec un guide francophone (8h) à Séville en autocar privé et entrées à l'Alcazar et à la cathédrale
- Excursion organisée en autocar privé à Jerez de la Frontera avec visite de l'école royale Andalouse d'Art Équestre et entrée au spectacle «Comment dansent les chevaux andalous» puis dans l'après-midi, visite de Tio Pepe suivi d'une dégustation
- Visite organisée avec un guide francophone (2h30) à Ronda avec entrée à la Plaza de Toros
- Visite organisée avec un guide francophone (8h) à Grenade en autocar privé et entrées à la cathédrale et à l'Alhambra
- Soirée flamenco de fin de voyage à Grenade en autocar privé

L'assurance annulation jusqu'à 60 jours avant le départ,

L'assurance assistance et rapatriement pendant la durée du voyage,

La permanence téléphonique de l'agence 24h/24, 7j/7.

## LE PRIX NE COMPREND PAS

La fourniture du camping-car,

Le carburant, les péages, les parkings,

Les prestations non mentionnées au programme,

Les pourboires et dépenses à caractère personnel,

Les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie pendant le voyage,

L'assurance annulation et interruption de séjour complémentaire (55€ / personne)

## ASSURANCE & ASSISTANCE

### ASSURANCE VÉHICULE

Il est important de bien connaître les caractéristiques de votre **garantie assistance** lorsqu'on participe à ce type de voyage en camping-car.

**ATTENTION !** Rares sont les assurances qui incluent automatiquement une garantie pour les incidents liés aux pneumatiques. Une assurance automobile tous risques ne couvre pas toujours la réparation ou le changement d'un pneu crevé. Les compagnies d'assurance proposent, en parallèle, une **assurance spécifique «pneu crevé»**. Ce volet couvre en cas de crevaison et rembourse tous les frais engagés au regard de la réparation et du dépannage.

### ASSISTANCE VOYAGE

Lors d'un voyage en camping-car, vous pouvez être confrontés à des imprévus (accident, maladies, ...). Un **contrat d'assistance** permet de vous protéger contre ces circonstances.

Ces contrats sont souvent inclus parmi d'autres, tels que votre assurance véhicule, votre carte bancaire, les prestations d'un voyageur... En fonction des circonstances, nous pourrions vous indiquer quel prestataire prévenir. Dans tous les cas, il est indispensable de contacter votre «assistant» et d'attendre la décision de ce dernier avant de prendre une quelconque initiative personnelle, sous peine de se voir refuser toute indemnisation de prise en charge ou de remboursement de voyage.



### NE PAS CONFONDRE

#### ASSISTANCE VOYAGE ET ASSURANCE VOYAGE

Un contrat d'assistance couvre les voyageurs (maladie, hospitalisation, rapatriement) et le matériel (remorquage, dépannage) – L'assurance «voyage» (voir ci-après la rubrique assurance complémentaire) couvre, quant à elle, la somme investie pour votre séjour (remboursement des frais d'annulation ou d'interruption de séjour). Pour rappel, les frais médicaux, de réparation du véhicule, ne sont couverts que par vos assurances mutuelle / véhicule.

## ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Si vous avez souscrit à l'assurance complémentaire (annulation & interruption de séjour) de notre partenaire ASSUR TRAVEL, merci de prendre connaissance des conditions particulières du contrat (nous consulter).

En cas de maladie d'un assuré ou d'un tiers, nous vous rappelons que dans votre intérêt, il est impératif de nous avertir, dès l'apparition des premiers symptômes.

**En cas de problème avant le départ, prévenir l'agence à la survenance d'un événement. Ne pas attendre ! Surtout si le risque qu'une conséquence de cet événement entraîne une annulation du voyage plusieurs semaines après.**



assur-travel

# PRÉPARER SON VOYAGE

## LES INFORMATIONS À VÉRIFIER POUR POUVOIR PARTIR

**Tout doit être coché**  
POUR PARTIR À L'AVENTURE !

### FORMALITÉS

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>, pour des informations actualisées.

#### PERSONNES

Carte nationale d'identité de -10 ans  
Ou passeport en cours de validité

#### PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire français est valide dans tout l'Espace Économique Européen. Vérifiez toujours les formalités à jour.

#### VÉHICULE

Carte grise et carte verte (assurance)

### SANTÉ

#### DOCUMENTS UTILES

Il est utile de demander une **carte de sécurité sociale européenne** (ou attestation) auprès de votre caisse d'assurance maladie. Utile également, quelques exemplaires de **feuilles de soins à l'étranger** - modèle 3125 - à télécharger sur internet.

En cas de **traitement médical**, nous vous invitons à faire traduire si possible votre ordonnance en anglais. Enfin, pour les personnes suivant un traitement, pensez à prendre suffisamment de médicaments pour la durée totale du voyage.

#### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Intolérance / allergies... (document en annexe à transmettre le plus tôt possible)

### PLATEFORME ARIANE

N'hésitez pas également à déclarer vos déplacements à l'étranger sur le fil d'Ariane : <https://fildariane.diplomatie.gouv.fr/>  
Afin de recevoir les informations et consignes de sécurité du gouvernement si la situation du pays le justifie.



## LES ANIMAUX

Pour voyager au sein de l'Union Européenne, votre animal (chien, chat, furet) devra avoir :

### IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

**Puce électronique**, à faire vérifier avant de partir pour éviter tout désagrément, ou tatouage réalisé avant le 3 juillet 2011 (avec certificat)

### UN PASSEPORT

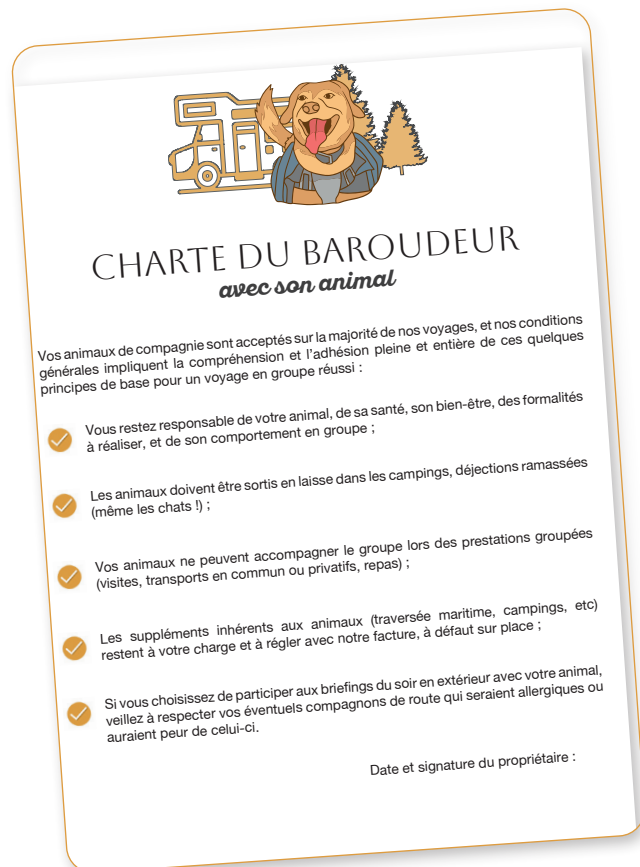
Demandez à votre vétérinaire

### UNE VACCINATION CONTRE LA RAGE

Veillez à ce que votre animal soit vacciné contre la rage par un vaccin encore valide, et disposer d'un **certificat vétérinaire** délivré ou approuvé par l'autorité compétente dans le pays d'origine



**Pensez à signer**  
LA CHARTRE !



Vos animaux domestiques sont bien sûr acceptés sur quasiment tous nos voyages, et il est impératif de nous le **signaler à l'inscription**, ainsi que leur nombre.

Une seule condition, qu'ils répondent aux normes de santé et de vaccination du pays. Toutefois, nous vous rappelons que pour des raisons évidentes de respect envers le groupe, **ils ne pourront accompagner leurs maîtres lors des visites, excursions ou soirées prévues au programme du voyage.**

Les éventuels suppléments appliqués par les campings seront à régler directement sur place. Nous vous remercions également de veiller à ce que vos amis à 4 pattes se comportent de la meilleure des façons pour le confort général (les garder en laisse dans les campings par exemple, chiens ou chats).



# CONDITIONS DE VENTE

Titulaire de la licence N°IM038100034, la SAS Compagnie des Guides Camping-Caristes ayant pour enseigne commerciale CAP ORCADA est une agence de voyages spécialisée dans la création et l'organisation de circuits en camping-car. La brochure constitue l'information préalable visée par l'article L211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure (ou en annexe) seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

**Inscription au voyage & règlements :** L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du voyage, le solde devant être réglé au plus tard 60 jours avant le départ. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé à l'inscription. Le non-paiement du solde à la date convenue pourra être considéré comme une annulation du fait du client et sera sujette aux frais d'annulation comme indiqués ci-dessous.

**Prix et révisions :** Ils sont indiqués par personne. Ils ont été établis sur les informations connues à la date du 1er septembre dernier. Une fluctuation des taux de change, prix du / carburant, taxes d'aéroport peut entraîner une révision de prix. Si la fluctuation des taux de change influe de plus de 3% sur le prix d'un voyage, celui-ci pourrait être révisé. Nos prix ne comprennent jamais (sauf indications contraires) : les éventuelles surcharges de prix pour les animaux lors des transports ou sur les campings, les jetons de douches dans les campings, les droits de photos et vidéos lors des visites et excursions organisées, les frais de rachat de franchise des véhicules de location, les repas et les visites ne figurant pas au programme, les boissons dans les restaurants. Révision des taxes et surcharge carburant : pour les voyages incluant des billets d'avion, la variation entre le montant à la réservation et le montant à 30 jours du départ sera intégralement répercutée et devra être réglée avant le départ du voyage.

**Assurance complémentaire :** Vous pouvez souscrire, au moment de la réservation, une assurance annulation complémentaire couvrant les conséquences de certains cas d'annulation moyennant un supplément (voir rubrique assurance dans nos programmes ou sur notre site internet). Attention, cette assurance complémentaire n'est jamais remboursée. Aucun remboursement, même par l'assurance, ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation ou s'il ne peut présenter les documents nécessaires aux frontières.

**Formalités :** Les ressortissants français sont avisés à la signature du contrat d'inscription des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leur accomplissement et les frais qui en résultent incombent aux seuls clients (sauf indication contraire). Il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat du/des pays visités, des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité et des papiers de son véhicule, même

s'il en a adressé photocopies à l'organisateur. Notre agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation du voyage d'un client pour défaut de documents exigés par la Police des Frontières. Le participant doit avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et de la nécessité de les consulter jusqu'au départ. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Tout parent qui envisage de faire sortir son enfant mineur du territoire doit se renseigner sur les formalités administratives nécessaires. Le participant doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour la destination qu'il a choisie car le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les causes d'annulation.

**Animal de compagnie :** Vos animaux domestiques sont bien évidemment acceptés dans la plupart de nos voyages et il est impératif de nous le signaler à l'inscription. Une seule condition, qu'ils répondent aux normes de santé et de vaccination des pays visités. Toutefois, ils ne pourront accompagner leur maître lors des prestations organisées prévues au programme du voyage.

**Repas (si prévus au programme) :** Les repas prévus au cours des voyages sont les mêmes partout, dans un souci d'équité les boissons ne sont pas incluses. Les menus réservés sont choisis spécialement pour les groupes. Toute allergie alimentaire doit nous être communiquée à l'inscription, ou au plus tard 1 mois avant le départ. Aucun remboursement ne sera effectué si le client choisit de ne pas participer au repas.

**Annulation et cession** En cas d'annulation du client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ et le barème suivant : Tous road trips 2025

- annulation à plus de 60 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier ou montant de l'assurance complémentaire
- annulation survenant entre 60 et 51 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage
- annulation survenant entre 50 et 31 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- annulation survenant entre 30 et 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- annulation survenant moins de 15 jours avant le départ, non présentation au départ ou défaut de pièces d'identité valides : 100 % du montant du voyage

Ces frais peuvent être remboursés si une assurance annulation optionnelle a été souscrite ou si le client a réglé son voyage par le biais d'une carte bancaire dotée d'une assurance annulation. Toute cession entraînera des frais d'un montant minimum de 50 € par personne. Le report sans frais est accepté dans le cas où l'annulation du voyage intervient plus de 120 jours avant le départ. Les frais de visa ne sont pas remboursables si la démarche est déjà effectuée. L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessus.



# CONDITIONS DE VENTE

**Lieu et horaire de départ :** Le lieu de départ est inscrit sur le contrat de voyage. En cas de changement, les horaires et lieux de rendez-vous seront confirmés par email au plus tard 3 semaines avant le départ. La durée du séjour s'étend de l'heure de la convocation au dernier jour du circuit.

**Annulation du fait de l'organisateur :** En cas d'annulation du circuit du fait de l'organisateur, le voyageur en sera informé au plus tard 21 jours avant le départ. Dans ce cas, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées mais ne pourra prétendre à une quelconque indemnité. Si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, c'est-à-dire lorsque l'organisateur se trouve contraint de procéder à l'annulation du voyage du fait de la survenance d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable (catastrophes climatiques, conflits géopolitiques etc...) et que ces circonstances mettent en péril la sécurité du voyageur, le client pourra soit obtenir le remboursement de l'intégralité des sommes versées sans pouvoir au surplus prétendre à une quelconque indemnité, soit demander le report des sommes versées sur un autre voyage programmé dans les 12 mois suivant la date d'annulation. Si celui-ci est plus cher, le client devra alors s'acquitter du solde. A l'inverse, si celui-ci est moins cher, l'agence remboursera au client la différence. Au cours du voyage, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout retard indépendant de sa volonté, notamment en matière aérien, lors d'encombrement du trafic, grève, panne technique, météo défavorable, escale non prévue ou de faits d'attentat, d'état de guerre, intempéries, etc... En aucun cas un remboursement ne pourra être accordé pour l'un de ces motifs, y compris les frais supplémentaires éventuellement occasionnés.

**Modifications de programme :** Avant le départ, la date, les horaires et lieux de rendez-vous peuvent être modifiés à la dernière minute. Pendant le voyage, les excursions, les étapes des circuits, etc. peuvent être modifiées sans préavis en fonction de certains impératifs locaux (grèves, déplacements officiels, manifestations politiques...). Pour les programmes qui combinent séjour, circuit et excursions, l'agence CAP ORCADA se réserve le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme choisi sans que cela en altère le contenu. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un camping/hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; le voyageur ne pourra les refuser sans motif valable. Même si nous souhaitons avant tout respecter le programme initial, notre agence ne pourra être tenue pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient. En tout état de cause, et dans toute la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable.

**Interruption volontaire de séjour :** Pour quelques raisons que ce soit, un client souhaitant interrompre son voyage, devra en informer l'organisateur. En outre, en cas d'interruption volontaire à un circuit de manière momentanée ou définitive par les clients, notre agence ne pourra être tenue responsable des risques encourus pendant ou après l'interruption.

L'assurance CAP ORCADA sera immédiatement suspendue dès lors qu'un client quittera le groupe.

**Modification de nos conditions particulières de vente :** Dans le cas de revente de voyages organisés par des voyageurs, les conditions particulières de vente, d'assurance et d'annulation de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions particulières. Toute inexécution ou mauvaise exécution du voyage doit être signalée le plus tôt possible à notre représentant sur place afin qu'il puisse, le cas échéant, apporter une solution aux désagréments subis.

**Remboursement :** Aucun remboursement ne peut intervenir quand un client décide de lui-même de quitter le voyage ou s'il ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de route pour les prestations organisées.

**Véhicule utilisé & assurance véhicule :** Chaque participant devra s'assurer du parfait état de marche de son véhicule et veiller à ce qu'il soit bien à jour dans les révisions techniques. Tout problème technique intervenant au cours d'un voyage restera à la charge du client. De même, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable des éventuels dommages dus à la mauvaise qualité des routes empruntées au cours du circuit. Le participant est seul maître de ses manœuvres sur la route et dans les lieux d'étape. Au surplus, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée dans tout ou partie d'accident, d'accrochage ou d'incident mécanique qui pourrait survenir au cours d'un circuit tant sur le plan financier que sur celui d'un éventuel surcoût dû à un changement de programme découlant de l'immobilisation momentanée ou prolongée du véhicule. Toute personne s'engageant à l'un de nos circuits organisés en camping-cars et utilisant son propre véhicule, ou une location ou un camping-car de prêt, est tenue de s'assurer de la couverture proposée par son assurance personnelle (carte verte) et ce dans chaque pays qu'il envisage de visiter. Le client s'engage à se munir de son contrat d'assurance voyage et de son numéro d'assistance rapatriement. En aucun cas CAP ORCADA ne pourra se substituer à l'absence de souscription par le client à une assurance.

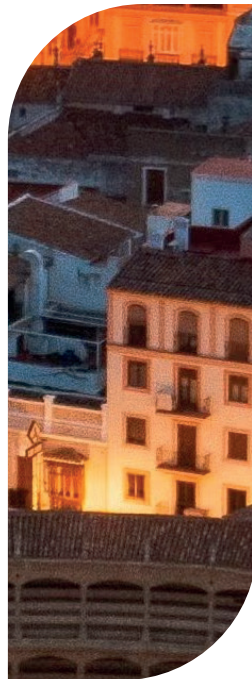
**Visites et excursions suggérées :** Dans la formule Road Trip, nous vous suggérons diverses visites, excursions, balades, etc. pour agrémenter vos journées. Notre agence ne pourra être tenue responsable du bon déroulement des prestations suggérées au cours du voyage et non prévues au contrat.

**Téléphone portable :** Afin de garantir la sécurité de chacun, il est fortement recommandé que les clients de la formule Road Trip possèdent un téléphone portable muni de crédits pour la totalité du voyage et s'assurer de son bon fonctionnement à l'étranger.





CAP ORCADA



**CAP ORCADA Grenoble**  
Service commercial / siège social  
8 avenue Pierre de Coubertin  
Z.A Percevalière  
38 170 Seyssinet-Pariset

**CAP ORCADA Nantes**  
Service production des voyages  
24 rue Christophe Colomb  
44 380 Bouguenais

[www.cap-orcada.com](http://www.cap-orcada.com)

☎ 04 76 49 17 68

✉ [contact@cap-orcada.com](mailto:contact@cap-orcada.com)